

REUNION DU 29 MAI à 20H30

Absents excusés : Mmes DEMARE, ROBIN, Mrs AUBLE, LACHEVRE, LECAVELIER DES ETANGS

Pouvoirs : Mme DEMARE à Mme GALLAIS
Mme ROBIN à Mr BOURHIS
Mr AUBLE à Mr MALO
Mr LACHEVRE à Mr BLONDEL

Le compte rendu de la réunion du 5 Avril a été adopté.

Mr le Maire résume sa 3^{ème} convocation au Tribunal de proximité pour un litige sur l'entretien d'une propriété.

Depuis Février 2015, une procédure est en cours et un nouveau rendez-vous est fixé en Septembre 2017.

ORDRE DU JOUR :

☞ Salle de sports :

Après rappel des démarches effectuées depuis le mois de Janvier 2017 :

- Rencontre avec 2 exploitants qui sont venus expliquer le fonctionnement envisagé, leur motivation, la présentation d'un budget prévisionnel prévoyant le versement d'un loyer et le coût d'inscription à ces activités.
- L'établissement par la CCI d'une étude de marché, qui a déterminé la zone de chalandise, le % de personnes intéressées par la salle de sports, qu'un captage de 25 % des personnes susceptibles d'être intéressées suffit à faire fonctionner et équilibrer la salle.
- Que l'augmentation de la circulation sur les voies à un impact très faible sur les voies communales.
- La rencontre de Brettevillais fréquentant une salle, qui ont expliqué que la salle, la qualité du matériel, l'entretien sont importants, mais également l'ambiance, que la fréquentation peut être de 4 à 5 fois par semaine.
- Réponse des exploitants sur le nombre de places de parking sur l'utilisation commune de la salle par eux et la Commune, qui n'est pas souhaitée, sur les heures ou la salle est la plus fréquentée.
- Le financement : une fiche récapitulatif des aides demandées est présentée, les réponses seront connues pour la fin de l'année avec le coût rapproché de la construction.

Après ces explications et documents fournis à chaque membre du Conseil Municipal, chacun est amené à se prononcer.

11 Pour et 3 Contre

Les Pour : dynamisme de la Commune, santé prendre soin de son corps, attractivité de la Commune, c'est une activité en développement, prévoir une salle pour les associations locales, penser à pouvoir, le cas échéant transformer la salle pour une occupation autre.

Les Contre : l'implantation près du gymnase amènera trop de circulation, serait mieux sur la zone, c'est un projet communautaire, faire une salle de la taille de la Commune.

Il est donc décidé de déposer la demande de permis de construire, d'affiner le projet et au retour du permis en Décembre, délibérer pour lancer les travaux.

☞ Demande d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Ce fonds alimenté par les communes 0,76 €/habitant permet de venir en aide pour des loyers impayés ou le versement du dépôt de garantie, impayés eau, électricité. Le suivi par la mairie du paiement des loyers qui donne satisfaction ne demande pas à adhérer à ce fonds.

☞ Fonds Départemental d'Aide aux jeunes

La nature des aides (mobilité, permis de conduire...) participation $0,23 \times 1347 = 310$ € Le Conseil Municipal pense que la commune ou le CCAS peuvent venir aider directement le jeune.

☞ Urbanisme : des informations sur le règlement

- Une habitation en zone agricole peut être rénovée, mais ne peut être démolie et reconstruite sauf après sinistre
- Que la Défense incendie extérieure demande pour chaque nouvelle construction, une réserve ou la présence d'une bouche à incendie à proximité

5 demandes de certificats d'urbanisme ou permis d'aménager sont présentés :

- route de la Briqueterie propriété AUBOURG : réhabilitation d'un bâtiment inscrit à l'inventaire
- Route de la Briqueterie propriété LACHEVRE : 3 lots à bâtir
- Route de la Grande Chaussée lotissement communal de 8 lots, le PA doit bientôt revenir, l'appel d'offres pour les travaux va être lancé
- La Mare du Moulin propriété MOREL : 3 lots à bâtir avec un lot pour le retournement du camion OM
- Route d'Annouville propriété VARIN : 1 lot à bâtir

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

- Résultat de l'appel d'offres : Place du Charron et Place du Bicentenaire :

DELAHAIS 96 360 € ; COLAS 109 006 € ; GAGNERAUD 128 679 € ; EUROVIA 107 518 €

- Table de Ping-Pong : acquisition d'une table 695 € TTC pour le club, pendant 3 ans le club a prêté pour les NAP les tables.

La proposition 1 table 579,16 € HT 115,83 € TVA 695 € TTC

- Escalier RPA = 2.711,16 € HT
- Boulodrome étude de sol : 1.500 € HT
- Cadran église clocher = 1.466,49 € HT
- Informatique école 6 PC portables = 2.718 € TTC

- Ecole maternelle : fournitures rideaux = 3.008,56 €

- Loi sur l'eau = Grande chaussée = 6.760 €
= Clos Leconte = 7.200 €

- ASBR : Couverture du mobil home = 5.594 €

La demande de l'ASBR de diminuer le coût de location du mobil home de 1 000 € à 500 € par an a été refusée.

- SDE - Retrait de 41 communes de la Métropole

- Enfouissement du réseau électrique route de Mentheville sur 200 mètres de Mr DEHAIS à Mr GUEROULT pour 0 €, du réseau télécom en même temps pour 6 940 € TTC